

Documents sur Blâmont (54) et le Blâmontois

[Retour à la liste des textes](#)

Présentation

Plaque de cheminée aux armes de Salm (notes renumérotées)

Documents

Bulletin de la Société philomatique vosgienne - 1895

Note sur une plaque de cheminée aux armes d'un comte de Salm
(1559)

Recherche

Contact

[Plan du site](#)

[Historique du site](#)



PLAQUE DE CHEMINÉE DU XVI^e SIÈCLE

Dans le vestibule de la salle de lecture de la bibliothèque de Lunéville, à droite de la porte d'entrée, se trouve une des plus belles plaques de cheminée historiées connues; à elle seule, elle vaut un voyage à Lunéville pour un amateur. Le dessin ci-joint dû au crayon élégant de notre confrère et ami M. G. Save, d'après un croquis fait par mon frère en 1873, en donne une excellente idée (1). La description que nous en ferons sera courte : à gauche, l'on voit les armes bien connues des comtes de Salm, voués de l'abbaye de Senones, « de gueules à deux saumons adossés d'argent, l'écu semé de croix recroisetées au pied fiché d'argent (2). » Armes parlantes, car Salm en allemand signifie saumon. L'écusson est surmonté d'un heaume couvert du bonnet des comtes de Salm, sur lequel sont deux saumons adossés. Des lambrequins hardiment travaillés entourent l'écusson. C'est avec le costume si pittoresque des lansquenets au XVI^e siècle que le porte-étendard des comtes de Salm est représenté à droite. Costume excentrique, on peut le dire hautement, et que se plaisaient à porter ces hardis soldats, rie connaissant en fait de patrie que leur paye et prêts à servir qui les soldait le mieux, le grand turc comme le pape, et affectant cependant des idées religieuses; témoin cette réponse énergique que faisaient aux soldats réformés français les lansquenets allemands luthériens au moment des sanglantes guerres de religion en France : les Allemands déclaraient hautement ne vouloir pas être confondus, eux « associés et participants de la vraie et pure Confession d'Augsbourg, » avec ces nouveaux chrétiens « de la secte fausse et abominable de Calvin, qui ne se sont faits connaître que par les feux, brulemens, démolissemens d'église, brisemens d'images et autres semblables cruautés, que chacun doit estre ému d'un bon zèle pour empêcher une totale ruine et perte des sujets et pays » de Sa Majesté très chrétienne (3).

Entre le porte-étendard et le blason des comtes de Salm est le blason de forme allemande du fermier des forges de Framont à cette époque. L'année de la fonte de

cette belle plaque 1559 occupe la moitié de l'écusson; au-dessous occupant l'autre moitié le chiffre du fermier I. (Jean), G. (Georges), 0...

La plaque a 0 m 95 de hauteur sur 0 m 70 de largeur. Le bas qui est entièrement vide a été omis sur le dessin. Cette belle oeuvre d'une forge renommée peut peser près de 120 kilogrammes.

Après cette courte description, disons quelques mots sur les plaques de cheminée, qui commencent à être recherchées par les amateurs (4), et qui depuis longtemps ont pris dans les Musées la place qui leur était si légitimement due, et à l'une desquelles, M. Mather, l'aimable bibliothécaire de la ville de Lunéville, a donné une place d'honneur dans les collections confiées à ses soins (5).

Les plaques de cheminée, dites aussi contrefeux, et en Lorraine, taques de cheminée, ont une origine des plus anciennes. On n'en connaît cependant qu'à partir du quinzième siècle. Les siècles suivants en ont produit de superbes où s'étale au grand jour l'art païen de la Renaissance. Le dix-huitième siècle en montre où se déploie le style rococo si vilipendé par ceux qui ne peuvent l'imiter, et plus tard le style noble de Louis XVI .

D'autres plaques datent de l'époque de la Révolution. Celles portant des armoiries eurent l'honneur de la proscription: un « décret de la Convention nationale du 22e jour du 1er mois de l'an I de la République Française, une et indivisible, » décréta que « les propriétaires de maisons, et à leur défaut, les locataires ou fermiers, aux frais desdits propriétaires, seront tenus, sous un mois pour tout délai, sous les peines portées par la loi, de faire retourner toutes les plaques de cheminée ou contrefeux qui porteront des signes de féodalité ou l'ancien écu de «rance, soient qu'ils aient trois fleurs de lys ou un plus grand nombre, le tout provisoirement et jusqu'à ce qu'il ait été établi des fonderies en nombre suffisant dans toute l'étendue de la République (6). »

Ce décret explique pourquoi l'on voit encore tant de plaques retournées et dont les propriétaires sont tout étonnés de les voir ornées d'un blason, etc. Le décret a eu aussi un résultat tout contraire à ce qu'il demandait, car il a aidé beaucoup à la conservation de ces remarquables ornements du foyer.

Le décret de la Convention ne fut pas une lettre morte. Il faillit coûter cher à un malheureux cultivateur du département de la Côte-d'Or, qui avait laissé une plaque de cheminée, sur laquelle étaient des fleurs de lis, sans la retourner. Il avait vu sa maison séquestrée pour ce fait. Mais un député de son département, C.-J. Oudot (7), eut la générosité de prendre sa défense en main et d'en parler à la Convention nationale à la séance du 23 Aout 1794. Il fit observer à ses collègues que la loi du 1er Août 1793, en vertu de laquelle le séquestre avait été prononcé, se trouvait modifiée par celle du 18 Vendémiaire, portant ordre aux municipalités et aux corps administratifs de prévenir huit jours à l'avance les particuliers avant d'opérer la visite, et cette formalité n'avait pas été remplie à l'égard du citoyen dont il s'agit. Il demanda donc que les séquestres de cette nature soient déclarés nuls et comme non advenus (8).

Les conventionnels devenus un peu plus libres depuis le 9 Thermidor, qui les avait débarrassés de Robespierre et de ses séides, chargèrent le Comité de législation de leur faire un rapport sur cette affaire qui dut être terminée à la satisfaction du malheureux habitant de Châtillon-sur-Seine, et des jours plus heureux permirent de conserver les plaques armoriées en toute sécurité, et de les classer maintenant, selon l'heureuse inspiration de M. le baron de Rivières, avec celles présentant des chiffres, des emblèmes et des légendes et celles avec sujets mythologiques et épisodes tirés de la Bible et de l'Évangile.

Il est facile de savoir qui était, en 1559, date que porte notre plaque de cheminée, comte de Salm. C'était Paul, fils de Jean VIII de Salm et de Louise de Stainville, enterrés tous les deux à l'abbaye de Salival, près de Vic-sur-Seille. Paul était en outre baron de Brandebourg-sur-l'Inn, baron de Viviers, de Fénétrange, etc., grand chambellan du duc de Lorraine (9). Il succéda à son père décédé en 1548 et épousa Marie le Veneur, dame d'une illustre famille de Normandie, fille de Tannequi le Veneur, comte de Tillières, seigneur de Carouges, lieutenant-général pour le roi en Normandie, chevalier de ses ordres, etc., et de Madelaine de Pompadour. Ils n'eurent qu'une fille, Christine de Salm, épouse de François de Lorraine, comte de Vaudémont.

Paul, comte de Salm, mourut en 1622; il fut enterré à Salival, lieu de sépulture de sa famille. Peut-être est-ce sa statue funéraire que l'on a, il y a quelques années, retrouvé enfouie en terre sur l'emplacement de l'église abbatiale, démolie

seulement vers 1827 et dont M. le conseiller Beaupré avait un dessin reproduit par la lithographie. Cette statue était celle d'un chevalier armé de toutes pièces à la mode du temps. Déposée dans le jardin à côté, elle ne tarda pas à s'en aller en miettes, et de nos jours on n'en voit plus que le torse et les jambes couvertes de fer.

Les comtes de Salm étaient copossesseurs avec les Bénédictins de l'abbaye de Senones des mines de Framont. Ce n'est pas dépasser le champ des conjectures en attribuant aux fonderies de cet établissement industriel la plaque de cheminée qui a fait l'objet de cette note.

A. BENOIT.

(1) Au verso du dessin, mon frère a écrit : Contrefeu donné par M. Didier, maître de forges ; il provient des forges de Framont.

(2) Les rhingraves de Salm, branche cadette, ont un blason différent. Le comté de Salm était indivis avec eux en 1559. Les armes de Salm figurent seules sur la tombe de Jean VIII, à Salival.

(3) Réponse faite par les seigneurs allemands estans au service du Roy, traduit de l'Allemand en François. Paris, 1586, in-8°, 6 pages. Signée par Philbert, marquis de Bade, Jean Philippe Rhingrave, Frédéric Rhingrave, Georges, comte de Linange, seigneur de Westerbourg, et Cbambou toujours franc, Christophe, baron de Bassompierre, seigneur d'Haroué, Albert, comte de Dietz.

(4) Il y a déjà deux brochures parues sur ce sujet :

1° Les Plaques de foyer par M. le baron de Rivières. (Extrait du Bulletin archéologique de Tarn et Garonne). Montauban, 1893, in-8°, 34 pag., 5 dessins.

2° Biblischen Szenen auf oefen im alten Hanauerland von Dr Aug. Kassel, Hochfelden. Strassburq, 1894, in-4°, 28 pag., 1 dessin.

(5) A la séance de la Société des Antiquaires de France du 4 Décembre 1893, M. de Marsy appelait l'attention sur les plaques de fonte ornementées qui proviennent d'anciennes cheminées. Plusieurs Musées de province en forment des collections; « il ne faut pas négliger, dit-il, de recueillir celles qu'on peut rencontrer ou tout au moins d'en prendre le dessin. »

(6) Signé par L.-J. Charlier, président, P.-Fr. Piorry et C. Jagot, secrétaires. Imprimé dans les deux langues par délibération du département du Bas-Rhin (8 Mars 1794). Kamin-platten est le nom allemand.

(7) Né à Beaune, avocat, il vota la mort du roi; il devint conseiller à la Cour de Cassation.

(8) Journal de Perlet, 7 Fructidor an II.

(9) Moreri. La capitale du comté de Salm était alors Badonvillers.

[Mentions légales](#)

blamont.info - Hébergement : Amen.fr

Partagez :       